

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CORPS DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

BIR N°36 du 9 juillet 2018

Réf : SG-DRH / Correspondantes handicap

**V**ous trouverez en annexe l'arrêté de composition de la commission chargée du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans les corps de personnels administratifs de catégorie A.

## La rectrice de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er** - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2018/2019 est fixée ainsi :

- Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Rhône, président
- Madame Nathalie Confort, directrice des personnels d'encadrement
- Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2018

Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Pierre Arène

